



Recueil des Actes Administratifs

Le texte intégral, les annexes ou tableaux non inclus des actes insérés dans le présent recueil peuvent être consultés et obtenus, sur demande, auprès des directions ou des mairies dont ils émanent.

Il est important d'en noter les références précises (objet, date et service émetteur).

Recueil consultable sur le site internet de la Préfecture de la Gironde :
www.gironde.gouv.fr

ISSN 1253-7292

Recueil des Actes Administratifs

Spécial N° 37 - du 30 août au 19 octobre 2011

Publié le 19/10/2011

- SOMMAIRE -

Thème Acte	Titre Acte	Date	Signature
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES			
Arrêté	Nomination des membres du conseil d'administration de l'Union pour le recouvrement de sécurité sociale et d'allocations familiales du Lot et Garonne	19/10/2011	p3
Arrêté	Nomination des membres du conseil d'administration de l'Union pour le recouvrement de sécurité sociale et d'allocations familiales des Landes	19/10/2011	p6
Arrêté	Nomination des membres du conseil d'administration de l'Union pour le recouvrement de sécurité sociale et d'allocations familiales de la Gironde	19/10/2011	p9
Arrêté	Nomination des membres du conseil d'administration de l'Union pour le recouvrement de sécurité sociale et d'allocations familiales de la Dordogne	19/10/2011	p12
Arrêté	Nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail d'Aquitaine	19/10/2011	p15
Arrêté	Nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Béarn et Soule	19/10/2011	p18
Arrêté	Nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Bayonne	19/10/2011	p21
Arrêté	Nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Lot et Garonne	19/10/2011	p24
Arrêté	Nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Landes	19/10/2011	p27
Arrêté	Nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde	19/10/2011	p30
Arrêté	Nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne	19/10/2011	p33
Arrêté	Nomination des membres du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pyrénées Atlantiques	19/10/2011	p36
DELEGATIONS DE SIGNATURE - Services déconcentrés			
Arrêté	Subdélégation de signature de M. Patrice RUSSAC, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine	14/10/2011	p39
Décision	Subdélégation de signature de M. Patrice RUSSAC, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine, pour les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué et en matière de marchés à procédure adaptée (MAPA)	14/10/2011	p43
TRAVAIL - EMPLOI			
Décision	Organisation des sections d'inspection du travail de l'unité territoriale de la Gironde de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine - Affectation des inspecteurs du travail du département de la Gironde et organisation de l'intérim des inspecteurs du travail	30/08/2011	p49
Décision	Organisation des sections d'inspection du travail de l'unité territoriale de la Gironde de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine - Affectation des inspecteurs du travail du département de la Gironde	17/10/2011	p53

PRÉFET DE LA REGION AQUITAINE

Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
Des Organismes de Sécurité Sociale

ARRÊTÉ du 19 OCT. 2011

Portant nomination des membres du conseil d'administration
de l'Union pour le Recouvrement de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Lot et Garonne

**Le Préfet de la Région Aquitaine
Préfet de la Gironde
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-2 et D.231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux :

ARRÊTE

Article 1

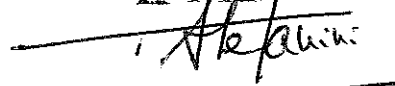
Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Lot et Garonne, les personnes désignées dans le tableau annexé du présent arrêté. (2 pages)

Article 3

La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, le Préfet du Lot et Garonne, le Chef de l'Antenne Interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des Organismes de Sécurité Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine et du département du Lot et Garonne.

Fait à Bordeaux, le 19 OCT. 2011

le Préfet



Patrick STEFANINI

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prénom
Représentants des assurés sociaux	Confédération Générale du Travail (CGT)	Titulaire	MAISONNAVE	Marc
		Suppléant	CAPET	Christophe
		Titulaire	TRESSOS	Claude
	Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)	Suppléant	DUPOUY	Marie Bernadette
		Titulaire	LE CABELLEC	James
		Suppléant	BIANCO	Françoise
	Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)	Titulaire	PARSON	Claude
		Suppléant		
		Suppléant	PREGNAC	Annie
	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :	Suppléant	DELANIS	Didier
		Titulaire	VERDUN	Michèle
		Suppléant	MAZERET	Ghislaine
	Confédération Française de l'Encadrement CGC (CFE-CGC) :	Titulaire	AUBRY	Martine
		Suppléant	CAMI	Jean-Louis
		Titulaire	DAUREL	Yves
Représentants des employeurs	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :	Suppléant	ROMET	Thierry
		Titulaire	CHAMINADE	Jean-Pierre
		Suppléant	DE NADAI	Vincent
	Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) :	Titulaire	PIETTE	Frédéric
		Suppléant	LOPEZ	Philippe
		Titulaire	TREVISIOL	David
	Union professionnelle artisanale (UPA) :	Suppléant	SOTO	Louis
		Titulaire	LARIVIERE	Lisa
		Suppléant	ALBINET	Stéphane
		Titulaire	PINEDE	Alain
		Suppléant	GOYAT	Patrick

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prénom
Représentants des travailleurs indépendants	Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)	Titulaire	TRESSERRA	Jean-Guy
		Suppléant	BORGOLOTTO	Jean-Luc
	Union professionnelle artisanale (UPA): Union nationale des professions libérales (UNAPL) et Chambre nationale des professions libérales (CNPL)	Titulaire	PROVENT	Jean-François
		Suppléant	LOMBARD	Jean-Luc
		Titulaire	FERRANDO	Jean
		Suppléant	POLLE-VIVIER	Frédérique
		Titulaire	CANDELON	Claire
		Titulaire	CASTIGLIONE	Philippe
		Titulaire	ZAROS	René
		Titulaire	BONPUNT	Marianne
Personnes qualifiées	Préfet de région			

PRÉFET DE LA REGION AQUITAINE

Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
Des Organismes de Sécurité Sociale

ARRÊTÉ du 19 OCT. 2011

Portant nomination des membres du conseil d'administration
de l'Union pour le Recouvrement de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales des Landes

**Le Préfet de la Région Aquitaine
Préfet de la Gironde
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-2 et D.231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux ;

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales des Landes, les personnes désignées dans le tableau annexé du présent arrêté. (2 pages)

Article 2

La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, le Préfet des Landes, le Chef de l'Antenne Interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des Organismes de Sécurité Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine et du département des Landes.

Fait à Bordeaux, le 19 OCT. 2011

le Préfet,



Patrick STEFANINI

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prénom
Représentants des assurés sociaux	Confédération Générale du Travail (CGT)	Titulaire	HUICI	José
		Suppléant	CHICHE	Bruno
		Titulaire	LAJUS	Nathalie
	Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)	Suppléant	DESCACQ	Nadine
		Titulaire	NOIVES	Christian
		Suppléant	POUSSADE	Jean-François
		Titulaire	SOULEYREAU	François
		Suppléant	TASTET	Françoise
	Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)	Titulaire	FERNIER	Jean-Pierre
		Suppléant	JIMENEZ	Jean-Philippe
		Titulaire	LAFARGUE	Fabienne
	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :	Suppléant	LEPAGE	Maryse
		Titulaire	MUCCI	Dominique
		Suppléant	BAUZET	Jean-Paul
	Confédération Française de l'Encadrement CGC (CFE-CGC) :	Titulaire	TRIBOUT	Michel
Suppléant		PASQUET	Jean-Michel	
Titulaire		CAVEL	Eric	
Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :	Suppléant	MÜHL	Dominique	
	Titulaire	CREMERS	Franck	
	Suppléant	LABARBE	Claude	
	Titulaire			
	Suppléant			
Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) :	Titulaire	MONGAY	Jean-Jacques	
	Suppléant	PRESSIGOUT	Jean-Charles	
	Titulaire	DUVERGER	Jean-Pierre	
Union professionnelle artisanale (UPA) :	Suppléant	LARTIGUE	Patrice	
Représentants des employeurs				

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prénom
Représentants des travailleurs indépendants	Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)	Titulaire	SARRO	Jean-Claude
		Suppléant		
		Titulaire	WENDERBECQ	Bernard
	Union professionnelle artisanale (UPA): Union nationale des professions libérales (UNAPL) et Chambre nationale des professions libérales (CNPL)	Suppléant	BOURDENX	Daniel
		Titulaire		
		Suppléant		
Personnes qualifiées	Préfet de région	Titulaire	APOLDA	Marie-Noëlle
		Titulaire	BENTEJAC	Régine
		Titulaire	BRETTES	David
		Titulaire	MALICHECQ	Dominique



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION AQUITAINE

Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
Des Organismes de Sécurité Sociale

ARRÊTÉ du 19 OCT. 2011

Portant nomination des membres du conseil d'administration
de l'Union pour le Recouvrement de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Gironde

**Le Préfet de la Région Aquitaine
Préfet de la Gironde
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-2 et D.231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux ;

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Gironde, les personnes désignées dans le tableau annexé du présent arrêté. (2 pages)

Article 2

La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, le Préfet de la Gironde, le Chef de l'Antenne Interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des Organismes de Sécurité Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine et du département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, **19 OCT. 2011**

le Préfet,

Patrick STEFANINI

ANNEXE : à l'arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Gironde
Composition du conseil d'administration de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de la Gironde :
PARTIE 1 :

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prénom
Représentants des assurés sociaux	Confédération Générale du Travail (CGT)	Titulaire	FEUILLADE	Nicolas
		Suppléant	CLOUZIE	Claire
		Titulaire	SCHOUMACHER	Sophie
		Suppléant		
	Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)	Titulaire	BOST	Jean-Louis
		Suppléant	CRESPO	Damien
		Titulaire	RATHONIE	Joël
		Suppléant	RAYNAUD	Jean-Yves
	Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)	Titulaire	BASEL	Daniel
		Suppléant	CANDIL	Natacha
Titulaire		VALLAPERTA	David	
Suppléant		LEFEBVRE	Monique	
Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :	Titulaire	PERE	Danièle	
	Suppléant			
	Titulaire	REY	Patrick	
	Suppléant	VIDAL	Malika	
Représentants des employeurs	Confédération Française de l'Encadrement CGC (CFE-CGC) :	Titulaire	GUERINEAU DE LAMERIE	Bruno
		Suppléant	AMOUROUX	Henri
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF):	Titulaire	VANNOBEL	Carmen
		Suppléant	BOISSELIER	Marianne
		Titulaire	VESSAUD	Nathalie
		Suppléant	DEGOS	Jean
	Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME):	Titulaire	GIMENEZ	Raymond
		Suppléant	LEGLISE	Nicolas
	Union professionnelle artisanale (UPA):	Titulaire	REIX	Jean-Marie
		Suppléant	DINER	Jean-Paul

Partie 2 :

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prénom
Représentants des travailleurs indépendants	Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)	Titulaire	SABOURDY	Jean-François
		Suppléant	NAKACHE	Samuel
	Union professionnelle artisanale (UPA):	Titulaire	DUTEN	Pierre
		Suppléant	BUSSIER	Delphine
Personnes qualifiées	Union nationale des professions libérales (UNAPL) et Chambre nationale des professions libérales (CNPL)	Titulaire	BOUCHARD	Philippe
		Suppléant	GESLIN	Loïc
	Préfet de région	Titulaire	DANGLADE	Alain
		Titulaire	LAMY	Chantal
		Titulaire	GOURGUES	Jean-Luc
		Titulaire	DAULOUEDE	Christian



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
Des Organismes de Sécurité Sociale

ARRÊTÉ du 19 OCT. 2011

Portant nomination des membres du conseil d'administration
de l'Union pour le Recouvrement de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Dordogne

**Le Préfet de la Région Aquitaine
Préfet de la Gironde
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-2 et D.231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux :

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Dordogne, les personnes désignées dans le tableau annexé du présent arrêté. (2 pages)

Article 2

La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, le Préfet de la Dordogne, le Chef de l'Antenne Interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des Organismes de Sécurité Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine et du département de la Dordogne.

Fait à Bordeaux, **19 OCT. 2011**

Le Préfet,

Patrick STEFANINI

ANNEXE : à l'arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Dordogne
Composition du conseil d'administration de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de la Dordogne
PARTIE 1 :

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prenom
Représentants des assurés sociaux	Confédération Générale du Travail (CGT)	Titulaire	DEVEAUX	Isabelle
		Suppléant	BRUN	Didier
		Titulaire	VIGIER	Thierry
	Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)	Suppléant	MORIN CASTAGNIER	Christel
		Titulaire	BERIL	Bernard
		Suppléant	EYNARD	Jean
		Titulaire	COURREGES-CLERC	Pierre
		Suppléant	TATI-PERROT	Caroline
		Titulaire	DESMOULIN	Jean - Claude
		Suppléant	BOUCARD	Françoise
		Titulaire	LAVIGNE	Brigitte
		Suppléant	LAURENT	François
Représentants des employeurs	Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)	Titulaire	MALLET	Jean-Yves
		Suppléant	PASCOT	Johann
	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :	Titulaire	VERDIER	Jean-Jacques
		Suppléant	CHAUMEL	Dominique
	Confédération Française de l'Encadrement CGC (CFE-CGC) :	Titulaire	CLISSON	Alain
		Suppléant	BURNEL	Arnaud
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :	Titulaire	GOURSOLLE	Marie
		Suppléant	LEGER	Chantal
		Titulaire	PARINET	Michel
	Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) :	Suppléant	VULIN	Pierre
		Titulaire	PAPATANASIOS	Francis
		Suppléant	BRETTES	Alain
Titulaire		CHASSAINT	Laurent	
Suppléant		GODIN	Philippe	
Union professionnelle artisanale (UPA) :	Titulaire			
	Suppléant			

Partie 2 :

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prénom
Représentants des travailleurs indépendants	Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)	Titulaire	CHARRIER	Bernard
		Suppléant	IGNARD	Annick
	Personnes qualifiées	Union professionnelle artisanale (UPA):	Titulaire	GRENON
Suppléant			LIOGIER	Frédéric
Union nationale des professions libérales (UNAPL) et Chambre nationale des professions libérales (CNPL)		Titulaire	CHAPUT	Marcel
		Suppléant	POINET	Alain
		Préfet de région	Titulaire	GERBERON
Titulaire	TAUZIET		Jacques	
Titulaire	KENIL		Dorian	
Titulaire	LEBRETON		Odile	



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION AQUITAINE

Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
Des Organismes de Sécurité Sociale

ARRÊTÉ du 19 OCT. 2011

Portant nomination des membres du conseil d'administration
de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail d'Aquitaine

**Le Préfet de la Région Aquitaine
Préfet de la Gironde
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2 et D.231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux:

ARRÊTÉ

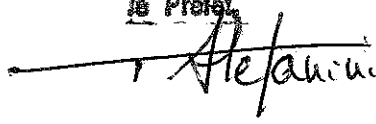
Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration de de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail d'Aquitaine, les personnes désignées dans le tableau annexé du présent arrêté. (2 pages)

Article 2

La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, le Préfet de la région Aquitaine, le Préfet de la Gironde, le Chef de l'Antenne Interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des Organismes de Sécurité Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux le 19 OCT. 2011

Le Préfet


Patrick STEFANINI

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prénom
Représentants des assurés sociaux	Confédération Générale du Travail (CGT)	Titulaire	DOMENC	Jean-Paul
		Suppléant	CLOUET	Alain
		Titulaire	GRANET	Jean-Claude
	Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)	Suppléant	MONGE	Evelyne
		Titulaire	PEREZ	Ramuntcho
		Suppléant	ATTIAS	Christophe
	Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)	Titulaire	TONNADRE	Denis
		Suppléant	POUYSEGUR	Claude
		Titulaire	ALLAIN	Didier
	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :	Suppléant	BARTHOMIEUX	Laurent
		Titulaire	GILLORIN	Valérie
		Suppléant	LAHITON-COUTURE	Nadine
	Confédération Française de l'Encadrement CGC (CFE-CGC) :	Titulaire	GOURVENEC	Yann
		Suppléant	CELLA	Emmanuel
		Titulaire	BRUSSEAU	Jean-Pierre
Représentants des employeurs	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :	Suppléant	LANSARD	Pascal
		Titulaire	DE BAILLENX	Aymar
		Suppléant	CREMERS	Franck
	Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) :	Titulaire	ESTURGIE	Xavier
		Suppléant	GOUZON	Brigitte
		Titulaire	PARIS	Valérie
	Union professionnelle artisanale (UPA) :	Suppléant	LEFRAIS	Mathilde
		Titulaire	RAVINAUD	Jacques
		Suppléant	TAUZIN	André
	Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) :	Titulaire	FAURENS	Jacques
		Suppléant	BRETTES	Yves
		Titulaire	FEUILLERAT	Jacques
	Union professionnelle artisanale (UPA) :	Suppléant	DEMIER	Bertrand
		Titulaire	DUCCASSE	Martine
		Suppléant	LORETTE	Philippe
Union professionnelle artisanale (UPA) :	Titulaire	LIAUD	Yves	
	Suppléant	PANGRAZZI	Emilie	

PARTIE 2 :

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prénom
Autres représentants	Fédération nationale de la mutualité française (FNMF):	Titulaire	DUMAS	Alain
		Suppléant	BEYSSEN	Marie-Françoise
Personnes qualifiées	Préfet de région	Titulaire	BADEL	Maryse
		Titulaire	LABORDE	Jean-Pierre
		Titulaire	ARRAYAGO	Anne
		Titulaire <i>représentant les retraités</i>	TICHIT	Jean-Marie
		Titulaire		
Membres avec voix consultative	Union nationale des associations familiales (UNAF) Union départementale des associations familiales (UDAF)	Titulaire		
		Suppléant		



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION AQUITAINE

Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
Des Organismes de Sécurité Sociale

ARRÊTÉ du 19 OCT. 2011

Portant nomination des membres du conseil d'administration
De La Caisse d'Allocations Familiales de Béarn et Soule

**Le Préfet de la Région Aquitaine
Préfet de la Gironde
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D.231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux ;

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration de La Caisse d'Allocations Familiales de Béarn et Soule, les personnes désignées dans le tableau annexé du présent arrêté. (2 pages)

Article 2

La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, le Préfet des Pyrénées Atlantiques, le Chef de l'Antenne Interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des Organismes de Sécurité Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine et du département des Pyrénées Atlantiques.

Fait à Bordeaux, le **19 OCT. 2011**

Le Préfet

PARTIE 1 :

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prénom
Représentants des assurés sociaux	Confédération Générale du Travail (CGT)	Titulaire	JOUZAC	Cécile
		Suppléant	BEN HAKIM	Mohamed
		Titulaire	LARQUIER	Michel
	Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)	Suppléant	LABOURET	Serge
		Titulaire	CASSAGNARD	Jean-Claude
		Suppléant	SANDERS	Catherine
		Titulaire	LAYRIS-VERGES	Bernadette
		Suppléant	LEHMANN	Martine
		Titulaire	MENDEZ	Isabel
	Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)	Suppléant	BLANC	Jean
		Titulaire	MOULIE	Sylviane
		Suppléant	MARCO	Robert
		Titulaire	LEBLOND	Pascal
		Suppléant	CAMET	Jean-Marc
	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)	Titulaire	LARUE	Alain
Suppléant		HOURLIE -CLAVIERIE	Béatrice	
Titulaire		BASSCOU	Fabienne	
Suppléant		LACAU	Nicole	
Représentants des employeurs	Mouvement des entreprises de France (MEDEF)	Titulaire	ROBINET	Olivier
		Suppléant	LAVAURE	Marie-Dominique
		Titulaire	UZAN	Daphné
		Suppléant	MIDOT	Patrick
		Titulaire	MINVILLE	Axelle
	Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)	Suppléant	BALLETON	Bernard
		Titulaire	LAMAZE	Gilles
	Union professionnelle artisanale (UPA)	Suppléant	SOTTOU	Christian

PARTIE 2 :

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prénom
Représentants des travailleurs indépendants	Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)	Titulaire	MARQUE	Michel
		Suppléant	GUEDOT	Emmanuelle
	Union professionnelle artisanale (UPA):	Titulaire	LURO NIEYAA	Eric
		Suppléant		
		Titulaire		
		Suppléant		
Autres représentants	Union nationale des professions libérales (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL)	Titulaire	FILLION	Michel
		Suppléant	ALEFSEN DE BOISREDON D'ASSIER	Cécile - Marie
		Titulaire	LAPEYRE	Marie-Hélène
		Suppléant	CAZENAVE	Marie
		Titulaire	RUCHAT	Isabelle
		Suppléant	GOURDAIN	Florence
		Titulaire	SAINTE-CLUQUE	Samia
		Suppléant	HAU	Maryse
		Titulaire	LAVALLEE	Henri
		Titulaire	TULEU	Fabien
Titulaire	TRICCA	Lorette		
Titulaire	SPOERRY	Danièle		
Personnes qualifiées	Préfet de région			



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION AQUITAINE

Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
Des Organismes de Sécurité Sociale

ARRÊTÉ du **19 OCT. 2011**

Portant nomination des membres du conseil d'administration
De La Caisse d'Allocations Familiales de Bayonne

**Le Préfet de la Région Aquitaine
Préfet de la Gironde
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D.231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux :

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration de La Caisse d'Allocations Familiales de Bayonne, les personnes désignées dans le tableau annexé du présent arrêté. (2 pages)

Article 2

La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, le Préfet des Pyrénées Atlantiques, le Chef de l'Antenne Interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des Organismes de Sécurité Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine et du département des Pyrénées Atlantiques.

Fait à Bordeaux, le **19 OCT. 2011**

le Préfet,


Patrick STEFANINI

PARTIE 1 :

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prénom	
Représentants des assurés sociaux	Confédération Générale du Travail (CGT)	Titulaire	BOBIN	Patrick	
		Suppléant	BEYRIS	Frédéric	
		Titulaire	BERNARD	Christophe	
	Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)	Suppléant			
		Titulaire	ALHAITS	Claude	
		Suppléant	AUBIN	Emmanuelle	
		Titulaire	PIROLLEY	Thierry	
		Suppléant	HIRIGOYEN	Jacques	
		Titulaire	COASSIN	Gisèle	
	Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)	Suppléant	ALGAYON	Josiane	
		Titulaire	COQUEREL	Odette	
		Suppléant	PEROCHENA	Jean-Baptiste	
	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :	Titulaire	JAYLE	Francis	
		Suppléant	LOUVET	Monique	
	Confédération Française de l'Encadrement CGC (CFE-CGC) :	Titulaire	RODRIGUEZ	Miguel	
Suppléant		CELAYA	Christine		
Représentants des employeurs	Mouvement des entreprises de France (MEDEF):	Titulaire	LAMBERT	Thomas	
		Suppléant	DARTHAYETTE	Marie-Pierre	
		Titulaire	MENDIBURU	Bernard	
		Suppléant	JOSEPH	Frédérique	
		Titulaire	TAUZIN	André	
	Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME):	Suppléant	PERE	Christophe	
		Titulaire	HAJJI	Séverine	
		Suppléant	SANGORRIN	Stéphane	
	Union professionnelle artisanale (UPA):	Titulaire	LAVIGNASSE	Paul	
		Suppléant			

PARTIE 2 :

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prénom
Représentants des travailleurs indépendants	Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)	Titulaire	LARTIGUE	Stéphane
		Suppléant	MEYZENC	Sylvie
	Union professionnelle artisanale (UPA):	Titulaire	LABARRERE	Philippe
		Suppléant		
		Titulaire		
	Union nationale des professions libérales (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL)	Suppléant		
		Titulaire	BOUZIN	Séverine
		Suppléant	AGUERRE	Roger
		Titulaire	BROCQUEVIELLE	Karine
		Suppléant	CANONNE	Eliane
Titulaire		DEVERT	Florence	
Suppléant		ROMER	Danièle	
Autres représentants Union nationale des associations familiales (UNAF) Union départementale des associations familiales (UDAF)	Titulaire	HELLIOT	Ludovic	
	Suppléant	JAUREQUIBERRY	Maider	
	Titulaire	ALMANDOZ	Chantal	
	Titulaire	LEVY	Roger	
	Titulaire	FOIX	Cécile	
Personnes qualifiées	Préfet de région	Titulaire	ETCHETO	Jean-Baptiste

PRÉFET DE LA REGION AQUITAINE

Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
Des Organismes de Sécurité Sociale

ARRÊTÉ du 19 OCT. 2011

Portant nomination des membres du conseil d'administration
De La Caisse d'Allocations Familiales du Lot et Garonne

**Le Préfet de la Région Aquitaine
Préfet de la Gironde
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D.231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux :

ARRÊTE

Article 1

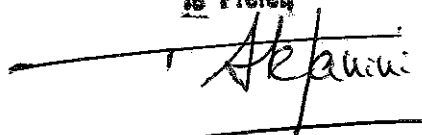
Sont nommés membres du conseil d'administration de La Caisse d'Allocations Familiales du Lot et Garonne, les personnes désignées dans le tableau annexé du présent arrêté. (deux pages)

Article 2

La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, le Préfet du Lot et Garonne, le Chef de l'Antenne Interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des Organismes de Sécurité Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine et du département du Lot et Garonne.

Fait à Bordeaux, le **19 OCT. 2011**

le Préfet,



Patrick STEFANINI

PARTIE 1 :

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prénom
Représentants des assurés sociaux	Confédération Générale du Travail (CGT)	Titulaire	CAPOT	Claude
		Suppléant	BRUNEL	Alain
		Titulaire	DEZILE	Serge
	Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)	Suppléant	DARROMAN	Michelle
		Titulaire	BOURGAREL	Béatrice
		Suppléant	BUTY	Martine
		Titulaire	MARY	Christian
		Suppléant	ERNOUF	Jean-Marie
		Titulaire	ANTONIAZZI	Berthe
	Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)	Suppléant	BUNEL	Marcel
		Titulaire	IZQUIERDO	Nathalie
		Suppléant	CECCON	David
		Titulaire	BRUGIDOU	David
		Suppléant	BELTRAMI	Reine-Nadine
	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :	Titulaire	BEYNEY	Laurent
Suppléant		DAUREL	Yves	
Titulaire		LAFARGUE	Michel	
Représentants des employeurs	Confédération Française de l'Encadrement CGC (CFE-CGC) :	Suppléant	FARBOS	Pierre
		Titulaire	MAGRI	Jean-Philippe
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :	Suppléant	HOCHHAÜSLER	Virginie
		Titulaire	SALMONS	Nadine
		Suppléant	TOMAS BOULET	David
	Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) :	Titulaire	CHOLLET	Francis
		Suppléant	HANSELER	Véronique
		Titulaire	MARTIN	Bernard
	Union professionnelle artisanale (UPA) :	Suppléant	BOUSQUET	Jean - Raymond

PARTIE 2 :

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prénom
Représentants des travailleurs indépendants	Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)	Titulaire	MAUMELAT	Jean-Christophe
		Suppléant	DU PONTAVICE	Cécile
	Union professionnelle artisanale (UPA):	Titulaire	LABORDE	Serge
		Suppléant	DELPRAT	Marie-Chantal
		Titulaire		
	Union nationale des professions libérales (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL)	Suppléant		
		Titulaire	DOUMIC	Hélène
		Suppléant	DESPEYROUX	Jean-Luc
		Titulaire	LAVERGNE DE CERVAL	Marie-Chrystine
		Suppléant	SENTILHES	Jérôme
Titulaire		FELTRE	Gisèle	
Suppléant		FRANZONI	Laurence	
Titulaire		CAZENAVE CAMBET	Elie	
Suppléant		FAVRE	Pierre	
Autres représentants	Union nationale des associations familiales (UNAF) Union départementale des associations familiales (UDAF)	Titulaire	MARTIN	Jean-Marc
		Titulaire	RICHON	Catherine
		Titulaire	GAILLARD	Jean-Pierre
		Titulaire	PAILLAUD	Olivier
		Personnes qualifiées	Préfet de région	

PRÉFET DE LA REGION AQUITAINE

Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
Des Organismes de Sécurité Sociale

ARRÊTÉ du 19 OCT. 2011

Portant nomination des membres du conseil d'administration
De La Caisse d'Allocations Familiales des Landes

**Le Préfet de la Région Aquitaine
Préfet de la Gironde
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D.231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux :

ARRÊTE

Article 1

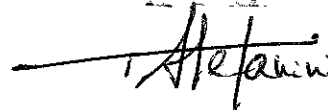
Sont nommés membres du conseil d'administration de La Caisse d'Allocations Familiales des Landes, les personnes désignées dans le tableau annexé du présent arrêté. (deux pages)

Article 2

La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, le Préfet des Landes, le Chef de l'Antenne Interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des Organismes de Sécurité Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine et du département des Landes.

Fait à Bordeaux, le **19 OCT. 2011**

le Préfet,



Patrick STEFANINI

PARTIE 1 :

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prénom
Représentants des assurés sociaux	Confédération Générale du Travail (CGT)	Titulaire	DUDOUS	Sophie
		Suppléant	DA COSTA	Célia
		Titulaire	POMMIES	Sylvie
		Suppléant	DUSSARRAT	Brigitte
	Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)	Titulaire	LOBELLO	Philippe
		Suppléant	SOULEYREAU	François
		Titulaire	NEPVEU	Bernadette
		Suppléant	TASTET	Françoise
	Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)	Titulaire	BRAGA	Michèle
		Suppléant	DENIS	Frédéric
	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :	Titulaire	MENGUY	Nicole
		Suppléant	HERVIAN	Martine
Confédération Française de l'Encadrement CGC (CFE-CGC) :	Titulaire	VINUESA	Joelle	
	Suppléant	GOURVENEC	Magali	
Représentants des employeurs	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :	Titulaire	FORENS	Christian
		Suppléant	CORBY	Jean Daniel
		Titulaire	LABARBE	Claude
		Suppléant	CREMERS	Franck
	Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) :	Titulaire	MÜHL	Dominique
		Suppléant		
		Titulaire	DAVIDSON	Jean-Claude
		Suppléant	CAFFARET	Sophie
	Union professionnelle artisanale (UPA) :	Titulaire	CORBI	François
		Suppléant	DARRAMBIDE	Claudine

PARTIE 2 :

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prénom	
Représentants des travailleurs indépendants	Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)	Titulaire	PROSPER	José	
		Suppléant			
	Union professionnelle artisanale (UPA):	Titulaire	SERRES	Nicole	
		Suppléant	CARIERE	Delphine	
	Union nationale des professions libérales (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL)	Titulaire			
		Suppléant			
Autres représentants	Union nationale des associations familiales (UNAF) Union départementale des associations familiales (UDAF)	Titulaire	CABE	Véronique	
		Suppléant	BOUET	Patricia	
		Titulaire	DARENGOSSE	Mireille	
		Suppléant	DU VAL	Jean	
		Titulaire	LAGIERE	Chantal	
		Suppléant	LAFITTAU	Annie	
		Titulaire	PHILIPPONNEAU	Corinne	
		Suppléant	DIAWARA	Claude	
		Titulaire	CAMBLANNE	Anne-Marie	
		Titulaire	DE LAPORTERIE	Anne	
Personnes qualifiées	Préfet de région	Titulaire	FRANCK	Axel-Jean	
		Titulaire	LABEGUERIE	Josette	

PRÉFET DE LA REGION AQUITAINE

Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
Des Organismes de Sécurité Sociale

ARRÊTÉ du **19 OCT. 2011**

Portant nomination des membres du conseil d'administration
De La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde

**Le Préfet de la Région Aquitaine
Préfet de la Gironde
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D.231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux ;

ARRÊTE

Article 1

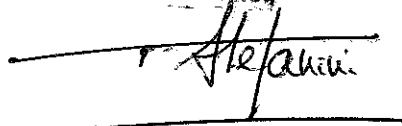
Sont nommés membres du conseil d'administration de La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, les personnes désignées dans le tableau annexé du présent arrêté. (2 pages)

Article 2

La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, le Préfet de la Gironde, le Chef de l'Antenne Interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des Organismes de Sécurité Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine et du département de Gironde.

Fait à Bordeaux, le **19 OCT. 2011**

le Préfet,



Patrick STEFANINI

PARTIE 1 :

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prenom
Représentants des assurés sociaux	Confédération Générale du Travail (CGT)	Titulaire	BUREAU	Bruno
		Suppléant	CAILLE	Cédric
		Titulaire	HUON	Danielle
	Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)	Suppléant	DUPONT-MOREAU	Chantal
		Titulaire	DUCCAMIN	Françoise
		Suppléant	BAQUE	Christian
	Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)	Titulaire	RONZIE	Jean-Jacques
		Suppléant	BRU	Jean-Luc
		Titulaire	ITEY	Francoise
	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :	Suppléant	LAFUENTE	Bruno
		Titulaire	CHAZEAU	Françoise
		Suppléant	CHAIX – ESCOTS	Virginie
	Confédération Française de l'Encadrement CGC (CFE-CGC) :	Titulaire	BACHELLIER	Jacky
		Suppléant	BERBIS	Pierre
		Titulaire	GAILLARD	Nathalie
Représentants des employeurs	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :	Suppléant	BRUNEL	Michaël
		Titulaire	GOZE	Philippe
		Suppléant	PACHA	Christian
		Titulaire	NOEL	Yves
		Suppléant	SALAUNE	Jocelyne
		Titulaire	CARNERO	Philippe
		Suppléant	BOIDRON	Caroline
		Titulaire	GUIVARC'H	Anne
		Suppléant	LANGLOIS	Damien
		Titulaire	CHAMBARAUD	Astrid
Union professionnelle artisanale (UPA) :	Suppléant	GUILLEMAUT	Yves	

PARTIE 2 :

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prénom		
Représentants des travailleurs indépendants	Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)	Titulaire	DENICOUR	Marie		
		Suppléant	DREYFUS	Vincent		
	Union professionnelle artisanale (UPA):	Titulaire	PAVIOT	Christian		
		Suppléant	DUTEN	Pierre		
		Titulaire	FONROUGE	Pierre		
		Suppléant				
		Titulaire	FOUVRY	Sabine		
		Suppléant	BUREAU	Anne- Marie		
		Titulaire	KARFA	Evelyne		
		Suppléant	CARNEL	Marie-Pierre		
Autres représentants	Union nationale des associations familiales (UNAF) Union départementale des associations familiales (UDAF)	Titulaire	PELLET	Christel		
		Suppléant	CHATENAY	Marie-Christine		
		Titulaire	SARRADE	Christiane		
		Suppléant	TESSIER	Jean-Christophe		
		Titulaire	BEAUPERE	Hélène		
		Titulaire	GOZE	Maurice		
		Personnes qualifiées	Préfet de région	Titulaire	ZAFFRAN	Joël
				Titulaire	CABANNES	Michel

PRÉFET DE LA REGION AQUITAINE

Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
Des Organismes de Sécurité Sociale

ARRÊTÉ du 19 OCT. 2011

Portant nomination des membres du conseil d'administration
De la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne

**Le Préfet de la Région Aquitaine
Préfet de la Gironde
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D.231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux :

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration de La Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne, les personnes désignées dans le tableau annexé du présent arrêté. (deux pages)

Article 2

La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, le Préfet de la Dordogne, le Chef de l'Antenne Interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des Organismes de Sécurité Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine et du département de Dordogne.

Fait à Bordeaux, le **19 OCT. 2011**

le Préfet,



Patrick STEFANINI

PARTIE 1 :

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prénom
Représentants des assurés sociaux	Confédération Générale du Travail (CGT)	Titulaire	ARQUEY	Jean Michel
		Suppléant	DEVEAUX	Isabelle
		Titulaire	BERTIN	Serge
	Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)	Suppléant	DOUSSEAU	Frédéric
		Titulaire	MIGOUT	Sylvie
		Suppléant	DENIEL	Nathalie
		Titulaire	VECK	Maurice
		Suppléant	GREFFE	Stéphane
	Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)	Titulaire	DROUILHET	Annie
		Suppléant	DELMAS	Didier
		Titulaire	DUBOIS	Jean-Luc
	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)	Suppléant	GALAN	Maria-Angeles
		Titulaire	FLORES	Eva
		Suppléant	MALARA	Gilbert
	Confédération Française de l'Encadrement CGC (CFE-CGC)	Titulaire	RIGAUD	Marie Thérèse
		Suppléant	DARTENCET	Elisabeth
		Titulaire	ARNAUD	Marilyn
Suppléant		CROS	Chantal	
Titulaire		DI LEONE SANTULLO	Salvators	
Mouvement des entreprises de France (MEDEF)	Suppléant	REUSSNER	Jean-Frédéric	
	Titulaire	GROS	Chantal	
	Suppléant	VULIN	Pierre	
	Titulaire	COMBEAU	Lionel	
	Suppléant	GAUBE	Pierre	
Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)	Titulaire	PUGNET	Sylvie	
	Suppléant	BAPTISTA	David	
	Suppléant			
Union professionnelle artisanale (UPA)				

PARTIE 2 :

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prénom	
Représentants des travailleurs indépendants	Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)	Titulaire	THIBAL MAZIAT	Alain	
		Suppléant	CISTAC	Pierre	
	Union professionnelle artisanale (UPA)	Union nationale des professions libérales (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL)	Titulaire	DUPUY	Christian
			Suppléant	LACOUR	Christine
			Titulaire		
			Suppléant		
Autres représentants	Union nationale des associations familiales (UNAF) Union départementale des associations familiales (UDAF)		Titulaire	BARRIERE	Cathia
			Suppléant	CHARAZAC	Jean Bernard
		Titulaire	FILION	Jean Bernard	
		Suppléant	DESCHAMPS	Hubert	
		Titulaire	MALY	Emile	
		Suppléant	PILLOT	Cécile	
Personnes qualifiées	Préfet de région	Titulaire	POMMIER	Jean-Pierre	
		Titulaire	SPETTINAGEL	Nadine	
		Titulaire	MARTIN	Olivier	
		Titulaire	REYNAL	Jean-Louis	
		Titulaire			

PRÉFET DE LA REGION AQUITAINE

Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
Des Organismes de Sécurité Sociale

ARRÊTÉ du 19 OCT. 2011

Portant nomination des membres du conseil d'administration
de l'Union pour le Recouvrement de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales des Pyrénées
Atlantiques

**Le Préfet de la Région Aquitaine
Préfet de la Gironde
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-2 et D.231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux :

ARRÊTE

Article 1

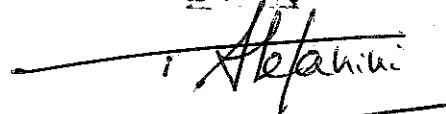
Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques, les personnes désignées dans le tableau annexé du présent arrêté. (2 pages)

Article 2

La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, le Préfet des Pyrénées Atlantiques, le Chef de l'Antenne Interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des Organismes de Sécurité Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine et du département des Pyrénées Atlantiques.

Fait à Bordeaux, le 19 OCT. 2011

Le Préfet



Patrick STEFANINI

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prénom	
Représentants des assurés sociaux	Confédération Générale du Travail (CGT)	Titulaire	URRUTIA	Régine	
		Suppléant			
		Titulaire	MAUBOULES	Patrick	
	Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)	Suppléant			
		Titulaire	GABARRUS	Christine	
		Suppléant	HERNANDEZ	Thierry	
		Titulaire	PASTOREL	André	
		Suppléant	LAPEYRE	Stéphane	
	Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)	Titulaire	CELLAN	Claire	
		Suppléant	DICHARRY	Viviane	
		Titulaire	SAINT AMANS	Gérard	
		Suppléant	GARRIGUES	Catherine	
	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :	Titulaire	YRIARTE	Nathalie	
		Suppléant			
	Confédération Française de l'Encadrement CGC (CFE-CGC) :	Titulaire	CARRENO	Diego	
Suppléant		LISENBORGHES	Marc		
Titulaire		PARDO	Michel		
Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :	Suppléant	MARRACQ	Patricia		
	Titulaire	RIO	Jean-François		
	Suppléant	MATHIEU FRANGI	Fabienne		
	Titulaire	TAUZIN	André		
	Suppléant	NOAILLES	Sylviane		
Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) :	Titulaire	PAGOLA	Jean-Paul		
	Suppléant	SIMON	Nathalie		
	Titulaire	PARENT	Daniel		
Représentants des employeurs	Union professionnelle artisanale (UPA) :	Suppléant	SERBIELLE	Gloria	
		Titulaire			

Catégorie	Organisation ou autorité de désignation	Qualité	Nom	Prénom
Représentants des travailleurs indépendants	Confédération générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)	Titulaire	GAUTRON	Michèle
		Suppléant	THORE	Jérôme
	Union professionnelle artisanale (UPA):	Titulaire	DEBOFFE	Patricia
		Suppléant	BOURG	Bruno
	Union nationale des professions libérales (UNAPL) et Chambre nationale des professions libérales (CNPL)	Titulaire	MORISOT	Pierre-Alexandre
		Suppléant	LAMY	Chantal
Personnes qualifiées	Préfet de région	Titulaire	LIBRES	Michel
		Titulaire	RANCEZ	Jean-Pierre
		Titulaire	GRESS	Benoît



Direction Régionale de l' Environnement, de l' Aménagement et du Logement de la région Aquitaine

Bordeaux, le 14 OCT. 2011

ARRETE PRIS AU NOM DU PREFET

VU le décret du 27 Février 2009 relatif à l'organisation et aux missions de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Aquitaine ;

VU l'arrêté ministériel du 4 janvier 2010, nommant M. Patrice RUSSAC Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Aquitaine ;

VU le décret du 8 avril 2011 nommant M. Patrick STEFANINI, Préfet de la région Aquitaine, Préfet de la Zone de Défense Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

VU les articles 38 et 39 modifiés du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008, relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté de création de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine du 22 janvier 2010 ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Patrice RUSSAC, Ingénieur Général des Mines, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Aquitaine.

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence de M. Patrice RUSSAC, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Aquitaine, la délégation de signature qui lui a été conférée sera exercée par MM. Gérard CRIQUI, Jean-Pierre THIBAUT et Philippe ROUBIEU, Directeurs adjoints à l'exception des actes relatifs à leur situation personnelle.

ARTICLE 2 : Dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 3 de l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2011, une subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associés comme ci-après, à :

- Alain LEMAINQUE, Chef de Service : codes A9, F et J

Christophe COMMENGE, Chef de Service Adjoint : codes A9, F et J

Hervé HARDUIN : code A9 et F

pour le Service Climat-Energie

- Pierre-Paul GABRIELLI, Chef de Service : codes A9, B1, B3, B4, B5, B6, B9, B10, B11, B12, B14, B15, B16, B17, B18, D1, D2, D3, D5, D6, G1 et J

Laurent SERRUS, Chef de Service Adjoint : codes A9, B1, B3, B4, B5, B6, B9, B10, B11, B12, B14, B15, B16, B17, B18, D1, D2, D3, D5, D6, G1 et J

Michel LAPOUYALERE, Chef de la division transports : codes A9, B1, B3, B4, B5, B6, B9, B10, B11, B12, B14, B15, B16, B17, B18, D1, D3, D6 et G1

Mokhtar MOKHTARI, code A9

Daniel PERRON, Yves ZEL, Philippe TEISSEIRE et Gilles LECLERC contrôleurs divisionnaires des transports terrestres : code A9 pour les agents de leur secteur

Jean-François ELION : codes A9, B1, B3, B4 restreint à la délivrance, B5, B6 et D1

Joëlle CAPOT : codes A9, B1, B6, B10, limité à l'inscription, B11, B12, B14 restreint à la délivrance et au renouvellement, B16, B17, B18

Gérard LAUNAY : codes A9 et G1a

Béatrice BONNICHON-DAUBINS, Chef de division infrastructures, codes A9, D3 et D6

Annie JOFFROY, chef de l'unité support infrastructures : code A9

Fabienne BOGIATTO, chef du pôle mobilité : codes A9, D3 et D6 .

pour le Service Mobilité, Transports, Infrastructures

- Marie-Françoise BAZERQUE, Chef de Service : codes A9, H1, H2, H3 et J

Mélanie TAUBER, Chef de Service Adjoint : codes A9, H1, H2 et H3

Frank BEROU, Yann de BEAULIEU, Sophie AUDOUARD ; A9, H1, H2 et H3

pour le Service Patrimoine, Ressources, Eau et Biodiversité

- Philippe CHAPELET, Chef de Service : codes A9, E, G2, H2, G3 et J

Jean-Michel COUDESFEYTES, Chef de Service Adjoint : codes A9, E, G2, G3 H2,

Erick BEDNARSKI, Eric MOULARD, Laurent BORDE, : A9, E, G2 et H2.

Didier LE MEUR : A9, E, G2, G3 et H2.

Christophe CURRIT, Pierre TASTET, Thierry SAEZ, Yan LACAZE : G3.

pour le Service Prévention des Risques

- Christian LABBE, Chef de Service : codes A9, D et J

Pierre QUINET, Chef de Service Adjoint : codes A9 et D

Marion LACAZE et Agnès Bessières : codes A9 et D

pour le Service Aménagement et Logement Durables

- Annie NORMAND, Chef de Service : codes A et J

Sylvie GUERIN, Chef de Service Adjoint : code A

Marie-Pierre PALACIOS, code A9

et Romain VACHON, code A9

pour le Secrétariat Général

- Sylvie LEMONNIER, Chef de Mission : codes A9, J et K
Patrice DUBOIS, Adjoint au Chef de Mission : codes A9, et K
pour la Mission Connaissance et Evaluation
- Anne COUVEZ, Chef de Mission : codes A9 et J
pour la Mission Promotion des Partenariats et Développement Durable
- Isabelle GORCE, Chef de Mission : codes A9 et J
Hervé PAWLACZYK, Chef de Mission Adjoint : code A9
Catherine LEONARD : code A9
pour la Mission Appui au pilotage du MEDDTL en région
- Michel BLANCHARD : codes A9 et J
pour la Mission Zonale de Défense et de Sécurité
- Nathalie HAMACEK : Chef du Pôle Support Intégré, Robin LEROY, Adjoint au Chef du
Pôle Support Intégré : codes A9 et J
Frédérique SIMEON, Pascal GAIGNARD, Olivier PEYRELONGUE, Gérard HAEVERMANS,
Christophe MARCADET, Christine PUGNERE, Alain DANIEL, Odile LASNIER : code A9
Matthieu CAMELOT, Bernard BALZAMO, Monique MAYENC : codes A9 et J
pour le Pôle Support Intégré
- Nathalie HAMACEK : Chef du Pôle Support Intégré, Robin LEROY, Adjoint au Chef du
Pôle Support Intégré : codes A18 à A28
pour l'ensemble des agents de la région
- Didier GATINEL
Yann GARANDEL: code G1 à l'exception des dérogations au règlement de transport en commun
de personnes et des agréments et retraits d'agrément des centres de contrôle technique et des
contrôleurs.
Jean-Christophe COURSEAU: code G1 à l'exception des retraits des autorisations de mise en
circulation, des retraits des certificats d'immatriculation (cartes grises) des véhicules soumis à
visites techniques, des dérogations au règlement de transport en commun de personnes, des
agréments et retrait d'agrément des centres de contrôle technique et des contrôleurs.
pour l'unité territoriale de la Gironde
- Vincent VIELFAURE pour l'unité territoriale de la Dordogne.
- Hervé LABELLE pour l'unité territoriale des Landes.
- Daniel RIVIERE pour l'unité territoriale du Lot et Garonne
- Yves BOULAIGUE pour l'unité territoriale des Pyrénées Atlantiques
codes A9, E, F, G, H2, et J.

- Daniel RIVIERE pour l'unité territoriale de la Dordogne,
 - Yves BOULAIGUE pour l'unité territoriale des Landes
- code : G1.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Aquitaine,



Patrice RUSSAC

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT
DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

DECISION

**donnant subdélégation de signature pour les
fonctions
d'ordonnateur secondaire délégué et
en matière de Marches à Procédure Adaptée
(MAPA)**

Le Directeur Régional de l' Environnement, de l' Aménagement et du Logement de la Région Aquitaine ;

- VU le décret modifié n° 2004.374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les Régions et les Départements,
- VU le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions de la Direction Régionale de l' Environnement, de l' Aménagement et du Logement de la région Aquitaine,
- VU le code des marches publics,
- VU l'arrêté ministériel du 9 Septembre 2009 autorisant le Préfet de Région à donner délégation au Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pour l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'activité de son service,
- VU l'arrêté ministériel du 4 janvier 2010, nommant M. Patrice RUSSAC Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Aquitaine,
- VU l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Patrice RUSSAC, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Aquitaine à l'effet d'assurer les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué et à l'effet de signer les marchés et tous les actes dévolus à l'autorité compétente représentant le pouvoir adjudicateur et l'autorisant à subdéléguer sa signature à ses subordonnés,

DECIDE :

ARTICLE 1

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué au titre de l'activité de la DREAL tant pour les dépenses que pour les recettes à :

MM. Gérard CRIQUI, Jean-Pierre THIBAUT et Philippe ROUBIEU Adjoints au Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Aquitaine.

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est également donnée, dans les mêmes termes, à :

Annie NORMAND, Secrétaire Générale,
Sylvie GUERIN, Secrétaire Générale Adjointe,
Romain VACHON, Responsable Division matériel et modernisation
Anne-Marie FOURNIE, Responsable de l'Unité Moyens Matériels
Martine PONCIN, en charge des validations « Chorus »

A l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à l'exception :

- des engagements juridiques relatifs aux subventions et décisions de toute nature, à passer en dehors du cadre du code des marchés publics
- des engagements juridiques pour la signature des marchés publics passés suivant une procédure adaptée lorsque leur montant est supérieur à 10 000 euros pour les prestations intellectuelles et 20 000 euros pour les autres natures de prestations (bons ou lettre de commande, MAPA).

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-dessous, pour les actes d'ordonnancement secondaire, y compris les MAPA, relevant de la compétence des services suivants :

Pour le Service Climat-Energie :

Alain LEMAINQUE, Chef de Service, Christophe COMMENGE, Adjoint au Chef de Service et en cas d'empêchement Herve HARDUIN

Pour le Service Mobilité, Transports, Infrastructures :

Pierre-Paul GABRIELLI, Chef de Service, Laurent SERRUS, Adjoint au Chef de Service et, en cas d'empêchement des deux, Michel LAPOUYALERE, Béatrice BONNICHON-DAUBINS

Pour le Service Patrimoine, Ressources, Eau et Biodiversité :

Marie-Françoise BAZERQUE, Chef de Service, Mélanie TAUBER, Adjointe au Chef de Service et, en cas d'empêchement des deux, Frank BEROUD, Yann de BEAULIEU, Sophie AUDOUARD

Pour le Service Prévention des Risques :

Philippe CHAPELET, Chef de Service, Jean-Michel COUDESFEYTES, Adjoint au Chef de Service, Colette BOUSSILLON et, en cas d'empêchement de Philippe CHAPELET et de Jean-Michel COUDESFEYTES, Eric BEDNARSKI, Eric MOULARD, Laurent BORDE, Didier LE MEUR

Pour le Service Aménagement et Logement Durables :

Christian LABBE, Chef de Service, Pierre QUINET, Adjoint au Chef de Service et en cas d'empêchement des deux, Marion LACAZE et Agnès BESSIERES

Pour la Mission Connaissance et Evaluation :

Sylvie LEMONNIER, Chef de Mission, Patrice DUBOIS, Adjoint au Chef de Mission

Pour la Mission Promotion des Partenariats et Développement Durable :

Anne COUVEZ, Chef de Mission

Pour la Mission Appui au pilotage du MEDDTL en région :

Isabelle GORCE, Chef de Mission, Hervé PAWLACZYK, Adjoint au Chef de Mission et en cas d'empêchement des deux, Catherine LEONARD

Pour la Mission Zonale de Défense et de Sécurité :

Michel BLANCHARD

Pour le Pôle Support Intégré :

Le Chef du Pôle Support Intégré Nathalie HAMACEK, son adjoint Robin LEROY, et en cas d'empêchement des deux, Frédérique SIMEON, Alain DANIEL, Pascal GAIGNARD, Olivier PEYRELONGUE, Christophe MARCADET, Matthieu CAMELOT, Christine PUGNERE,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives ou des intérimis qu'ils exercent :

- les engagements juridiques pour la signature des marchés publics passés suivant une procédure adaptée lorsque leur montant est inférieur à 10 000 euros pour les prestations intellectuelles et 20 000 euros pour les autres natures de prestations (bons ou lettre de commande, MAPA)
- les propositions d'engagement et les pièces justificatives les accompagnant
- les pièces de constatation des dépenses et des recettes.

ARTICLE 4

Subdélégation de signature est donnée à :

Michel LAPOUYALERE, Division Transports et Jean-François ELION, Unité gestion transports routiers de marchandises, Division Transports au Service Mobilité, Transports, Infrastructures à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences ou des intérimis qu'ils exercent les titres de recouvrement des cotisations dues par les transporteurs, loueurs et auxiliaires, pour le fonctionnement des organismes consultatifs de transport.

ARTICLE 5

Subdélégation de signature est accordée à Nathalie HAMACEK, Responsable du Centre de Prestations Comptables Mutualisé au Pôle Support Intégré, et à son adjoint Robin LEROY, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, l'ensemble des documents comptables nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes.

En cas d'absence ou d'empêchement, cette même subdélégation est accordée à Pascal GAINARD, Responsable Adjoint du CPCM,

Subdélégation est également donnée aux agents désignés ci-après au titre du rôle de responsable des engagements juridiques en service fait, des demandes de paiement, des engagements de tiers et des titres de perception :

Odile LASNIER, Maurice MAZENS, Monique LECUONA-ZUMELAGA, Sylvie JORGE, Yolène PONTALIER.

ARTICLE 6

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-dessous :

Mme JOFFROY Annie, Unité support, Division Infrastructures au Service Mobilité, Transports, Infrastructures ;

M MOKHTARI Mokhtar, Unité contrôle transports terrestres, Division Transports au Service Mobilité, Transports, Infrastructures ;

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques dans les limites des budgets qui leur sont notifiés, en vue notamment d'engager les dépenses des marchés publics suivant la procédure des marchés publics passés suivant une procédure adaptée, dont le montant est inférieur à 4 000 euros.

- les pièces de constatation de dépenses et de recettes.

- les propositions d'engagement et les pièces justificatives les accompagnant.

ARTICLE 7

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-dessous :

Vincent VIELFAURE, chef de l'Unité Territoriale de la Dordogne,

Yves BOULAIGUE, chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

Hervé LABELLE, chef de l'Unité Territoriale des Landes,

Didier GATINEL, chef de l'Unité Territoriale de la Gironde,

Daniel RIVIERE, chef de l'Unité territoriale de Lot-et-Garonne

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences

– les engagements juridiques dans les limites des budgets qui leur sont notifiés, en vue notamment d'engager les dépenses des marchés publics suivant la procédure des marchés publics passés suivant une procédure adaptée, dont le montant est inférieur à 1 000 euros.

– Les pièces de constatation de dépenses et de recettes.

ARTICLE 8

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-dessous, à l'effet de signer les bons de transports :

– Olivier PEYRELONGUE, Pôle Informatique et Logistique au Pôle Support Intégré,

– Muriel ROUGIER, Pôle Informatique et Logistique au Pôle Support Intégré,

ARTICLE 9

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-dessous, à l'effet de signer les documents de liaison avec la Trésorerie générale relatifs aux salaires :

Frédérique SIMEON, chef du Pôle Ressources Humaines au Pôle Support Intégré,

Alain DANIEL, son adjoint

Valérie TEDDE Valérie, Pôle Ressources Humaines au Pôle Support Intégré,

Sylvie GUERIN, Secrétaire Générale Adjointe,

ARTICLE 10

La signature des délégataires et des agents habilités dans les conditions prévues aux articles ci-dessus est accréditée auprès du comptable public.

ARTICLE 11

Délégation est donnée par les actes d'ordonnancement secondaire gérés hors CHORUS à :
Nathalie HAMACEK, Robin LEROY, Pascal GAINARD, Odile LASNIER

ARTICLE 12

Subdélégation de signature est donnée à :

M Jean-Pierre THIBAUT : Directeur adjoint

Mme Annie NORMAND : Secrétaire Générale

Mme Sylvie GUERIN : Adjointe de la Secrétaire Générale

Mme Nathalie HAMACEK : Chef du Pôle Support Intégré

M Olivier PEYRELONGUE : Chef du pôle Informatique et Logistique au Pôle Support Intégré

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions,

–les bons de commandes valant engagements juridiques relatifs aux marchés publics passés par la Préfecture de la Gironde sur le BOP 723 "Contribution aux dépenses immobilières", et dans la limite d'un montant cumulé ne dépassant pas l'enveloppe financière notifiée à la DREAL Aquitaine au titre de la REATE.

les propositions d'engagement et les pièces justificatives les accompagnant
les pièces de constatation des dépenses.

ARTICLE 13

Subdélégation est donnée à Philippe CHAPELET, chef du service prévention des risques et à Jean-Michel COUDESFEYTES, adjoint au chef du service prévention des risques à l'effet de signer tous les actes relatifs au fond de prévention des risques naturels majeurs, qu'il soit géré ou non sous « Chorus ».

ARTICLE 14

Madame la Secrétaire Générale de la DREAL est chargée de la mise à jour du présent arrêté et de sa publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 15

La présente décision sera notifiée à MM. les Directeurs des Finances Publiques concernés, comptables assignataires, ainsi qu'à M. le Préfet de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 14 OCT. 2011

*Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement de la Région Aquitaine.*



Patrice RUSSAC



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence, de la
consommation, du travail
et de l'emploi d'Aquitaine

Directe Aquitaine

Direction

Téléphone : 05 56 00 08 97

Télécopie : 05 56 00 08 88

**DECISION RELATIVE A L'ORGANISATION DES SECTIONS
D'INSPECTION DU TRAVAIL DE L'UNITE TERRITORIALE DE
LA GIRONDE DE LA DIRECCTE D'AQUITAINE,
AFFECTATION DES INSPECTEURS DU TRAVAIL
DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE ET ORGANISATION DE
L'INTERIM DES INSPECTEURS DU TRAVAIL**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine, soussigné,

VU le code du travail notamment les articles R.8122-8 et R.8122-9;

VU la loi n° 50-927 du 10 août 1950 portant ratification de la convention n° 81 concernant l'inspection du travail dans l'industrie et le commerce, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa trentième session tenue à Genève du 19 juin au 11 juillet 1947 ;

VU le décret n° 94-1166 du 28 décembre 1994 relatif à l'organisation des services déconcentrés du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, notamment ses articles 6, 7 et 8 ;

VU le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier de l'inspection du travail ;

VU le décret n° 2008-1503 du 30 décembre 2008 relatif à la fusion des services d'inspection du travail ;

VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

VU l'arrêté du 23 juillet 2009 portant création et répartition de sections d'inspection du travail ;

VU la décision de délimitation des sections d'inspection du département de la Gironde, du directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la région AQUITAINE, en date du 23 mars 2011, publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

VU la décision d'affectation des inspecteurs du travail dans les sections géographiques du département de la Gironde, telle que délimitées par la décision en date du 22 avril 2011 susvisée, de M. directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine en date du 14 juin 2011, publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

DECIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs des directeurs adjoints du travail chargés d'une section d'inspection et inspecteurs du travail tels que désignés dans la décision d'affectation du 14 juin 2011 susvisée, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après.

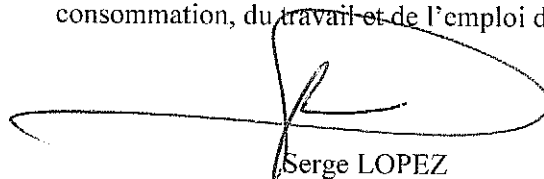
- L'intérim du directeur adjoint chargé de la section 337, territoire 3371, est assuré par l'inspecteur du travail de la section 337, territoire 3372, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 3310, ou en cas d'absence par l'inspecteur de la section 336 ; ou, en cas d'absence par l'inspecteur de la section 335 ; ou, en cas d'absence par l'inspecteur de la section 334 ; ou, en cas d'absence par l'inspecteur de la section 333.
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la section 337, territoire 3372 est assuré par l'inspecteur de la section 3310, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 336, ou en cas d'absence par l'inspecteur chargé de la section 335 ; ou, en cas d'absence par l'inspecteur de la section 334 ; en cas d'absence par l'inspecteur de la section 333 ; ou, en cas d'absence par le directeur adjoint chargé de la section 337, territoire 3371.
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la section 3310, est assuré par l'inspecteur du travail de la section 336, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur chargé de la section 335, ou en cas d'absence par l'inspecteur du travail de la section 334, ou, en cas d'absence par l'inspecteur de la section 333 ; ou en cas d'absence par le directeur adjoint chargé de la section 337, territoire 3371, ou, en cas d'absence par l'inspecteur de la section 337, territoire 3372.
- L'intérim de l'inspecteur de la section 336, par l'inspecteur de la section 335, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur du travail de la section 334, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 333, ou, en cas d'absence par le directeur adjoint chargé de la section 337, territoire 3371, ou, en cas d'absence par l'inspecteur de la section 337, territoire 3372, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 3310.
- L'intérim de l'inspecteur de la section 335, est assuré par l'inspecteur du travail de la section 334, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 333, ou, en cas d'absence par le directeur adjoint chargé de la section 337, territoire 3371, ou, en cas d'absence par l'inspecteur de la section 337, territoire 3372, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 3310, ou, en cas d'absence par l'inspecteur de la section 336.
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la section 334, est assuré par l'inspecteur du travail de la section 333, ou, en cas d'absence par le directeur adjoint chargé de la section 337, territoire 3371, ou, en cas d'absence par l'inspecteur de la section 337, territoire 3372, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 3310, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 336, ou, en cas d'absence par l'inspecteur de la section 335.
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la section 333 est assuré par le directeur adjoint chargé de la section 337, territoire 3371, ou, en cas d'absence par l'inspecteur de la section 337, territoire 3372, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 3310, ou, en cas d'absence, l'inspecteur du travail de la section 336, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 335, ou, en cas d'absence par l'inspecteur de la section 334
- L'intérim du directeur adjoint chargé de la section 33A2, territoire 33A21, est assuré par l'inspecteur du travail de la section 33A2, territoire 33A22, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 33A1, ou en cas d'absence par l'inspecteur de la section 338, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 339, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 3312.
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la section 33A2, territoire 33A2 est assuré par l'inspecteur de la section 33A1, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 338, ou en cas d'absence par l'inspecteur de la section 339, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 3312, ou, en cas d'absence, par le directeur adjoint chargé de la section 33A2, territoire 33A21.

- L'intérim de l'inspecteur du travail de la section 33A1 est assuré par l'inspecteur de la section 339, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 3312, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 3312, ou en cas d'absence par le directeur adjoint chargé de la section 33A2, territoire 33A21, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 33A2, territoire 33A22.
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la section 338 est assuré par l'inspecteur de la section 338, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 339, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 3312, ou en cas d'absence par le directeur adjoint chargé de la section 33A2, territoire 33A21, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 33A2, territoire 33A22, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 33A1.
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la section 339 est assuré par l'inspecteur de la section 3312, ou en cas d'absence par le directeur adjoint chargé de la section 33A2, territoire 33A21, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 33A2, territoire 33A22, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 33A1, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 338.
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la section 3312 est assuré par le directeur adjoint chargé de la section 33A2, territoire 33A21, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 33A2, territoire 33A22, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 33A1, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 338, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur de la section 339.
- L'intérim du directeur adjoint chargé de la section 3314, territoire 33141 est assuré par l'inspecteur de la section 3314, territoire 33142, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur du travail de la section 3315, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur du travail de la section 3316, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur du travail de la section 3313, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur du travail de la section 3311.
- L'intérim de l'inspecteur de la section 3314, territoire 33142 est assuré par l'inspecteur du travail de la 3315, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur du travail de la section 3316, , ou, en cas d'absence, par l'inspecteur du travail de la section 3313, , ou, en cas d'absence, par l'inspecteur du travail de la section 3311, ou, en cas d'absence, par le directeur adjoint chargé de la section 3314, territoire 33141.
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la section 3315 est assuré par l'inspecteur du travail de la 3316, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur du travail de la 3313, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur du travail de la 3311, ou, en cas d'absence, par le directeur adjoint chargé de la section 3314, territoire 33141, ou, en cas d'absence par l'inspecteur de la section 3314, territoire 33142.
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la section 3316 est assuré par l'inspecteur du travail de la 3313, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur du travail de la 3311, ou, en cas d'absence, par le directeur adjoint chargé de la section 3314, territoire 33141, ou, en cas d'absence par l'inspecteur de la section 3314, territoire 33142, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur du travail de la 3315.
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la section 3313 est assuré par l'inspecteur du travail de la 3311, ou, en cas d'absence, par le directeur adjoint chargé de la section 3314, territoire 33141, ou, en cas d'absence par l'inspecteur de la section 3314, territoire 33142, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur du travail de la 3315, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur du travail de la 3316.
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la section 3311 est assuré par le directeur adjoint chargé de la section 3314, territoire 33141, ou, en cas d'absence par l'inspecteur de la section 3314, territoire 33142, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur du travail de la 3315, ou, en cas d'absence, par l'inspecteur du travail de la 3316, en cas d'absence, par l'inspecteur du travail de la 3313.

Article 2 : Le directeur de l'Unité territoriale de Gironde de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde, le 1^{er} septembre 2011 et applicable jusqu'au 31 décembre 2011.

Fait à Bordeaux le 30 août 2011

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' shape with a horizontal stroke extending to the left and a vertical stroke extending upwards, crossing the horizontal stroke.

Serge LOPEZ



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence, de la
consommation, du travail
et de l'emploi d'Aquitaine

Direction Aquitaine

Direction

Téléphone : 05 56 00 08 97

Télécopie : 05 56 00 08 88

DECISION RELATIVE A L'ORGANISATION DES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL DE L'UNITE TERRITORIALE DE LA GIRONDE DE LA DIRECCTE D'AQUITAINE, AFFECTATION DES INSPECTEURS DU TRAVAIL DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine, soussigné,

VU le code du travail notamment les articles R.8122-8 et R.8122-9;

VU la loi n° 50-927 du 10 août 1950 portant ratification de la convention n° 81 concernant l'inspection du travail dans l'industrie et le commerce, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa trentième session tenue à Genève du 19 juin au 11 juillet 1947 ;

VU le décret n° 94-1166 du 28 décembre 1994 relatif à l'organisation des services déconcentrés du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, notamment ses articles 6, 7 et 8 ;

VU le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier de l'inspection du travail ;

VU le décret n° 2008-1503 du 30 décembre 2008 relatif à la fusion des services d'inspection du travail ;

VU l'arrêté du 23 juillet 2009 portant création et répartition de sections d'inspection du travail ;

VU la décision de délimitation des sections d'inspection du département de la Gironde, du directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la région AQUITAINE, en date du 23 mars 2011, publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

DECIDE

Article 1 : A compter du 17 octobre 2011, les directeurs adjoints du travail et inspecteurs du travail dont les noms suivent sont chargés de chacune des sections géographiques du département de la Gironde, telle que délimitées par la décision en date du 23 mars 2011 susvisée, modifiée les 28 mars et 22 avril 2011, de M. directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine

Secteur littoral –Médoc : Directeur adjoint du travail, Monsieur Patrick Michel.

- **Monsieur Patrick MICHEL**, directeur adjoint du travail, est affecté à la section d'inspection du travail 337, territoire 3371, de la Gironde.

Contrôleur du travail (pour information) : Mme DUBEDAT Sylvie.

Madame Céline RANQUE, inspectrice du travail est affectée à la section d'inspection du travail 337, territoire 3372, de la Gironde.

Contrôleurs du travail (pour information) : Mmes Corinne TASSAN-MAZZOCCO et Ingrid ANGELENI-SIMONETTO.

- **Monsieur Sébastien ROUDEAU**, inspecteur du travail, est affecté à la section d'inspection du travail 333 de la Gironde.

Contrôleurs du travail (pour information) : Mmes Marie-Françoise DECHAUME et Chantal CORNE.

- **Madame Elisabeth GROSSIN**, inspectrice du travail, est affectée à la section d'inspection du travail 334 de la Gironde.

Contrôleurs du travail (pour information) : Mme Véronique SENDEX et M Didier ROUCEL.

- **Madame Sandra LAPEYRADE**, inspectrice du travail, est affectée à la section d'inspection du travail 335 de la Gironde.

Contrôleurs du travail (pour information) : Mmes Martine BRUN et Valérie LACROIX.

- **Madame Laure MEDJANI**, inspectrice du travail est affectée à la section d'inspection du travail 336 de la Gironde.

Contrôleurs du travail (pour information) : Mmes Eliane BRACOT et Yolande VARAILLON.

- **Mademoiselle Christelle IBANEZ**, inspectrice du travail est affectée à la section d'inspection du travail 3310 de la Gironde.

Contrôleurs du travail (pour information) : Mme Michelle JAMIN et M David BON.

Secteur Agricole, CUB et Sud Gironde : Directeur Adjoint, Monsieur Fabien GRANDJEAN.

- **Monsieur Fabien GRANDJEAN** directeur adjoint du travail, est affectée à la section d'inspection du travail 33A2, territoire 33A21 de la Gironde.

Contrôleur du travail (pour information) : M. Laurent WILLEM et M. Cédric SUIRE

Madame POUMAREDE Nathalie, inspectrice du travail, est affectée à la section 33A2, territoire 33A22, de la Gironde.

Contrôleurs du travail (pour information) : Mmes Isabelle D ARMANCIER et Barbara SOORS.

- **Madame Virginie CHRESTA-CABANNES** inspectrice du travail qui sera affectée à la section d'inspection du travail 33A1 de la Gironde, à compter du 1^{er} décembre 2011.

Contrôleurs du travail (pour information) : M. Jean-François MOTHE et Mme Céline DUGUE.

- **Madame Patricia BOE**, inspectrice du travail, est affectée à la section d'inspection du travail 338 de la Gironde.

Contrôleurs du travail (pour information) : Mmes Martine DELAGE et Sylvie MIRAMON.

- **Monsieur Patrick MOREAU**, inspecteur du travail est affecté à la section d'inspection du travail 339 de la Gironde.

Contrôleurs du travail (pour information) : Mme Sandrine AGOSTINI et M. Jean Paul MEDJANI.

- **Madame Monique ARNAUD**, inspectrice du travail, est affectée à la section d'inspection du travail 3312 de la Gironde.

Contrôleurs du Travail (pour information) Mmes Béatrice DELATTRE et Mme Patricia LAVIGNASSE.

Secteur Rive droite – Langonnais : Directeur Adjoint, Monsieur Jean Luc CRABOL.

- **Monsieur, Jean-Luc CRABOL**, directeur adjoint du travail, est affecté à la section d'inspection du travail 3314 (territoire 3314(1)) de la Gironde.

Contrôleurs du travail (pour information) M. Damian KAWÉ et Olivier JORIS.

Monsieur **Didier CHASSAING**, inspecteur du travail, est affecté à la section d'inspection du travail 3314, territoire 33142, de la Gironde.

Contrôleurs du travail (pour information) Mme Dominique BADARD et M. Victor BACLET.

- **Monsieur Julien RIBOULET**, inspecteur du travail est affecté à la section d'inspection du travail 3311 de la Gironde.

Contrôleurs du travail (pour information) : Mmes Sylvie CASTELLANI et Claude MENNIER-BORTHAYRE.

- **Monsieur René VELLE**, inspecteur du travail est affecté à la section d'inspection du travail 3313 de la Gironde.

Contrôleurs du travail (pour information) Mmes Fabienne MARSALEIX, Véronique PAGES.

- **Madame Gaëlle MARC**, inspectrice du travail, est affectée à la section d'inspection du travail 3315 de la Gironde.

Contrôleurs du travail (pour information) Mme Joëlle BATTELLO et M. Joël MAIRE.

- **Monsieur Sébastien RODEGHIERO**, inspecteur du travail est affecté à la section d'inspection du travail 3316 de la Gironde.

Contrôleurs du travail (pour information) Mme Fathia HADJ-CHERIF et M. Cyril OYHYARCABAL.

Conformément à l'article R.8122-3 du code du travail et à la circulaire DILTI/DPM n°2003-1 du 1^{er} octobre 2003, une cellule spécialisée « Travail illégal » est créée dans le département de la Gironde, à compétence départementale.

Madame Sylvie GRISSET, contrôleur du travail est affectée à cette cellule.

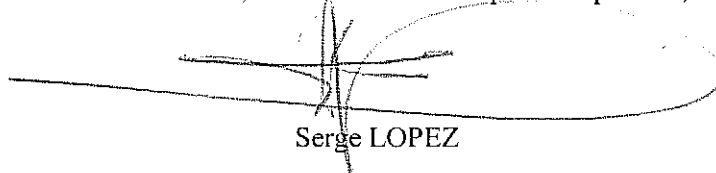
Cette cellule spécialisée est rattachée au directeur délégué du travail.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des directeurs adjoints ou inspecteurs du travail ci-dessus désignés, son remplacement est assuré par l'un ou l'autre d'entre eux suivant la décision relative à la suppléance et l'intérim du titulaire en date du 23 mars 2011.

Article 3 : Le directeur de l'Unité territoriale de Gironde de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux le 17 octobre 2011

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine,



Serge LOPEZ